

VISAS

DECRET N° 82/1304 du 30/12/1982  
/MF.DGDC portant promotion  
au titre de l'année 1981, de Monsieur AMBARA  
Réné Inspecteur Principal des cadres de la  
catégorie A hierarchie I des Douanes.

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT;

DFF.

Vu la constitution du 8 Juillet 1979;  
Vu la loi 15-62 du 13.11.80 portant amendement de  
l'article n°... de la constitution du 8 Juillet 1979;  
Vu la loi 15-62 du 3.2.62 portant statut général des  
fonctionnaires;  
Vu l'arrêté n°2087/FP du 21.6.58 fixant le règlement  
sur la solde des fonctionnaires;  
Vu le décret 59-178 du 21.8.59 portant statut commun  
des cadres des catégories ABCDE du personnel des Douanes;  
Vu le décret 62-130/MF du 9.5.62 fixant le régime des  
rémunérations des fonctionnaires;  
Vu le décret 62-197/FP du 5.7.62 fixant les catégories et  
et hiérarchies des cadres créées par la loi 15-62 du 3.2.62  
portant statut général des fonctionnaires;  
Vu le décret 62-198 du 5.7.62 relatif à la nomination  
et à la révocation des fonctionnaires;  
Vu le décret 65-170 du 25.6.65 réglementant l'avance-  
ment des fonctionnaires;  
Vu le décret 74-170 du 31.12.74 abrogeant et remplaçant  
les dispositions du décret 62-196 du 5.7.62 fixant les échelon-  
nements indiciaires des fonctionnaires;  
Vu le décret 80/630 du 27.12.80 portant déblocage des  
avancements des agents de l'Etat;  
Vu le décret 79/154 du 4.4.79 portant nomination du  
Premier, ~~Chef du Gouvernement~~ Ministre; Chef du Gouvernement  
Vu le décret 80/644 du 28.12.80 portant nomination des  
Membres du ~~Conseil des~~ Ministres;  
Vu le décret n°81-016 du 26.01.81 au décret 80/  
644 du 28.12.80 portant nomination des Membres du Conseil des  
Ministres;  
Vu le décret n°81-017 du 26.01.81 relatif aux intérim  
des Membres du Gouvernement;  
Vu le Décret N° 82/1303 /MF.DGDC/ du 30/12/1982  
portant inscription  
au tableau d'avancement au titre de l'année 1981 de Monsieur  
AMBARA Réné Inspecteur Principal des cadres de la catégorie  
A hiérarchie I des Douanes.

DB.

DCF.

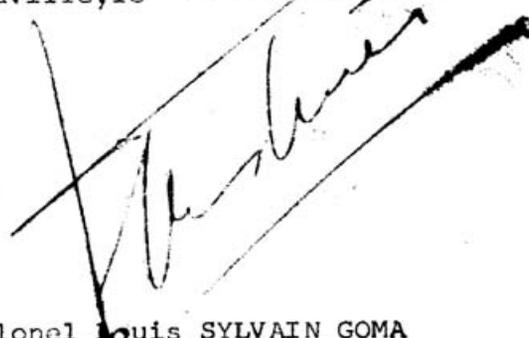
DECRETE

ARTICLE 1er. - Monsieur AMBARA Réné, Inspecteur Principal de 1°  
echelon des cadres de la catégorie A hierarchie I des Douanes  
en service à la Direction régionale de Brazzaville, est promu au  
2ème echelon de son grade pour compter du 15-07-81 ACCetRSMC  
néant.

...../.....

ARTICLE 2.- Le présent décret qui prendra effet du point de vue de l'ancienneté pour compter de la date ci-dessus indiquée et du point de vue de la solde pour compter du 01.01.82 sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera /-

Brazzaville, le 30 Décembre 1982

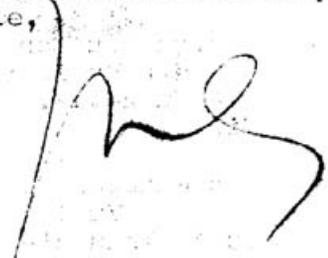
  
Colonel Louis SYLVAIN GOMA

Par le Premier Ministre,  
Chef du Gouvernement

Le Ministre des Finances

  
Itihi Ossétoumba LEKOUNDZOU

Le Ministre du Travail et de la pré-  
voyance sociale,

  
Bernard COMBO MATSIONA

AMPLIATIONS

JORPC .....	2
DFP .....	2
DCF .....	2
DB .....	2
DGDC .....	4
INT ;;;; .....	2
DR/BV .....	2
SGG/BV .....	2/18

~~X~~